



BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
16 SEPTEMBRE 2018

Thème : Les p'tites bêtes de mon jardin

Lieu d'exposition : Maison du Prieuré (rue Léopold Joubert)
Vair sur Loire

Catégorie : jeunesse adulte

(limite d'âge 16 ans)

Une photo par participant

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

.....

.....

Dépôt des inscriptions : **le 2 juin 2018.**

Règlement annexé.





Règlement :

Concours photo 2018 organisé par la Commune de Vair sur Loire

Article 1 : Organisation

La Commune de Vair sur Loire organise un concours photographique à but non lucratif. Les photographies seront exposées le **dimanche 16 septembre** à la maison du Prieuré (rue Léopold Joubert) à Vair sur Loire.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours exclusivement ouvert aux habitants de la Commune de Vair sur Loire s'adresse à deux catégories de participants :

- une catégorie adulte
- une catégorie jeunesse : la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 16 ans.

Sont exclus du concours : les photographes professionnels, les organisateurs du concours. La participation est libre et gratuite.

Article 3 : Thème

« Les p'tites bêtes de mon jardin ».

Article 4 : Modalités de participation

4.1 - Chaque participant s'inscrira en mairie **avant le 2 juin 2018** :

- sur le site internet : www.vairsurloire.fr (bulletin d'inscription à télécharger)
- en retirant un bulletin d'inscription disponible dans les deux mairies déléguées.
- sur papier libre en indiquant : « Concours photo Vair sur Loire » son nom, catégorie adulte ou jeunesse .

Toute inscription est à déposer dans l'une des deux mairies déléguées.

4.2 - une photo est acceptée par participant

4.3 - Les noms et prénoms notés au dos de la photo, ainsi que le lieu de la prise de vue.

4.4 - Les photos seront réceptionnées dans une des 2 mairies pour le **1er septembre 2018**.

4.5 - Le jury, composé des visiteurs de l'exposition du 16 septembre, votera pour sa photo préférée.

Toute photographie reçue après la date butoir ne sera pas présentée au concours.

Article 5 : Les critères techniques :

Format : 20×30 sur papier photo

Caractéristiques : Couleur, noir et blanc et sépia.

La photographie peut être présentée avec un support : cadre ou carton.

Article 6 : Récompenses et Exploitation des photographies

Les clichés pourront être publiés dans notre bulletin municipal et sur le site internet.

A chaque diffusion des photographies, le nom de l'auteur apparaîtra.

Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge.

7 : Droit à l'image

Chaque participant doit déclarer être l'auteur de la photographie soumise. Il reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise l'exploitation de son cliché dans le cadre des termes de l'article 6. La commune de Vair sur Loire s'engage à respecter l'œuvre proposée.

-7-1 - Exclusion

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs

7-2 Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

7-3 Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.